



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Côte d'Ivoire

Question écrite n° 2225

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères sur l'attitude de la France en Côte d'Ivoire. La France doit condamner la nouvelle attaque portée contre le camp de déplacés de Nahibly à l'ouest de la Côte d'Ivoire, qui a fait une dizaine de morts et des dizaines de blessés. La mission de l'ONU (ONUCI), censée protéger ce camp, s'est révélée une nouvelle fois incapable d'assurer la sécurité des populations déplacées. Le Président François Hollande a reçu en juillet Alassane Ouattara, qui use de la répression comme mode de gestion de l'État depuis son accession au pouvoir. Emprisonnements arbitraires, impunité du régime actuel concernant les violences meurtrières commises en 2011, manque de respect des engagements pris dans la mise en place d'un processus de « rassemblement et de réconciliation », violations des droits civils et politiques : les populations paient le prix d'une justice inéquitable. Il lui demande si les autorités françaises comptent exprimer l'exigence du respect des libertés, de l'État de droit en Côte d'Ivoire et de la sécurité des populations.

Texte de la réponse

La France suit avec la plus grande attention la situation en Côte d'Ivoire où l'insécurité est préoccupante, notamment dans l'ouest ivoirien, secoué depuis une année par des attaques meurtrières. Elle reste le plus grand défi à relever pour les nouvelles autorités. Elles doivent sans tarder faire du désarmement et de la réforme du secteur de la sécurité leur priorité. L'accent doit également être mis sur l'urgence de la réconciliation nationale et sur la lutte contre l'impunité, y compris dans les rangs des forces armées, conditions d'une paix future. Ce sont les messages qui ont été passés au président Alassane Ouattara lors de sa récente visite en France en juillet dernier et ces messages continueront d'être délivrés lors des prochains échanges. L'opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) joue un rôle important dans cette période difficile de sortie de crise en contribuant, en appui aux autorités ivoiriennes, à rétablir la sécurité sur le territoire ivoirien, et en assurant la coordination des actions de la communauté internationale en matière de réforme du secteur de la sécurité. De plus, la France se tient aux côtés de la Côte d'Ivoire pour l'aider à relever les défis de la sortie de crise et de la reconstruction. Cet appui va se traduire notamment par la signature à l'automne d'un « Contrat désendettement-développement » (C2D) de près de 2,8 milliards d'euros, par lequel la France s'engage à refinancer sous forme de dons la totalité des créances de la Côte d'Ivoire d'aide publique au développement. Cet effort bilatéral s'inscrit dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) du FMI dont la Côte d'Ivoire a atteint le 26 juin dernier le « point d'achèvement », obtenant ainsi l'annulation de sa dette extérieure. Ce C2D constituera le principal instrument de coopération avec la Côte d'Ivoire pour les quinze prochaines années et il permettra à la France d'intervenir de façon significative dans les secteurs prioritaires pour la reconstruction de la Côte d'Ivoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2225

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4516

Réponse publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5128